

## **Le budget 2011 : une fiscalité en forte hausse pour les ménages**

Le gouvernement a annoncé une économie de 10 milliards d'euros sur les niches fiscales et sociales. Cependant, la quasi-totalité de cette augmentation ne proviendra pas d'un coup de rabot sur les niches, qui ne diminueront quasiment pas, mais d'une très forte hausse d'impôts pour tous les Français, sans aucune justice fiscale.

Le projet de loi de finances pour 2011 n'est rien d'autre qu'un plan d'austérité sans précédent, qui allie hausse des prélèvements obligatoires et réduction aveugle des dépenses, avec des conséquences désastreuses pour la croissance (baisse des crédits pour l'emploi, des capacités d'investissement des collectivités territoriales). Dans ces conditions, la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques annoncées par le gouvernement apparaît bien hypothétique. Le budget présenté est incapable de sortir de la contradiction entre réduction des déficits budgétaires et soutien à la croissance, condition première pour un retour à l'équilibre des finances publiques.

### **Une hypothèse de croissance surévaluée : la politique de rigueur risque de peser sur la croissance**

Le gouvernement a construit le budget 2011 sur une hypothèse de croissance de 2% l'an prochain (elle était de 2,5% en août), ce qui reste supérieur aux prévisions des dix-sept instituts de conjoncture, qui prévoient une croissance de 1,5%. Selon ces prévisions le déficit public serait de 6,5%, ce qui est également supérieur à celle retenue par le gouvernement (6%).

La France devrait donc connaître une reprise molle. Les débats entre économistes portent actuellement sur l'impact sur la croissance des mesures de rigueur annoncées en France mais également dans les autres pays européens. Pour certains économistes, la croissance sera principalement tirée par une reprise technique liée à la reconstitution des stocks, mais devrait flancher par la suite à cause de l'impact des mesures de rigueur sur la demande intérieure (analyse de l'OFCE ou Natixis notamment), du redressement de l'euro et du ralentissement du commerce mondial pour les exportations hors de l'UE.

### **Un effort budgétaire sans précédent pour une dette qui continuera de croître jusqu'en 2012**

Selon le Ministère du budget, la dette continuerait de croître jusqu'en 2012 :

2009 : 78,1% du PIB

2010 : 83,7% du PIB

2011 : 86,2% du PIB

2012 : 87,4% du PIB

Evolution du déficit public :

2010 : 7,8% du PIB, soit environ 151 milliards d'euros ;

2011 : 6% du PIB, soit 91-92 milliards d'euros ;

2012 : 4,6% du PIB

2013 : 3% du PIB

Au total, l'objectif du gouvernement correspond à une baisse du déficit public de 100 milliards d'euros en 3 ans, baisse d'une ampleur sans précédent. La France n'a pour le moment jamais respecté les objectifs de réduction des déficits figurant dans ses programmes de stabilité transmis à l'Europe.

L'objectif affiché dans le projet de loi de programmation des finances publiques qui porte jusqu'à 2014 est de ramener le déficit public à 2% à cette échéance. Pour cela, le

gouvernement prévoit un gel en valeur absolue du budget de l'Etat (hors charges de la dette et charges de pensions) sur toute la période.

Le budget 2011 sera globalement marqué par une très forte austérité, alliant réduction aveugle des dépenses et augmentation des impôts et taxes. Les 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires ne concerneront donc pas uniquement une baisse des niches fiscales, qui sera au final relativement faible, mais surtout l'instauration ou l'augmentation de taxes.

### Le volet dépenses

Pour cela, le gouvernement prévoit un gel en valeur absolue du budget de l'Etat (hors charges de la dette et charges de pensions) sur toute la période, y compris pour les dotations budgétaires des collectivités territoriales. Il veut atteindre 15 milliards d'euros d'économies en 2014, et 45 milliards d'euros d'économies dans les dépenses entre 2011 et 2013.

Les dépenses de fonctionnement et d'intervention vont diminuer de 5 % l'an prochain (soit respectivement 1 milliard et 3,5 milliards d'économies) et de 10 % sur trois ans.

Cette baisse se traduira par un recentrage et un gel d'aides, la suppression de subventions, des reports de programmes... en matière d'emploi, de santé, de logement...

Par exemple, alors que le chômage explose, le budget de l'emploi sera affecté (baisse progressive du nombre de contrats aidés et du taux de subvention, « atterrissage » des aides à l'apprentissage).

### Un coup de rabot très faible

Les gains sur les niches fiscales et sociales devraient atteindre selon le gouvernement 10 milliards d'euros en 2011, assumés à 60% par les entreprises et 40% par les ménages.

Cependant, certaines mesures prises ne sont pas pérennes mais pourtant comptabiliser parmi les 10 milliards d'économies. C'est le cas du prélèvement de CSG-CRDS sur les contrats d'assurance-vie, qui ne constitue qu'une avance de trésorerie par rapport aux recettes attendues les années suivantes. C'est le cas également de la taxe exceptionnelle de 10 % sur les assureurs, qui apportera 1,4 milliard sur 2011-2012, mais rien ensuite.

Le coup de rabot de 10% ne concernera qu'une vingtaine de niches (sur près de 500 existantes), pour une économie de l'ordre de 440 millions d'euros en 2012. Il concernera les niches qui sont pour la plupart déjà soumises au plafonnement global (chaque foyer ne peut obtenir plus de 20.000 euros d'économies plus 8% des revenus par les niches).

Les principaux dispositifs concernés sont : l'investissement locatif (dispositif Scellier), les investissements dans les DOM, le crédit d'impôt développement durable.

### Une augmentation des taxes qui va peser sur le pouvoir d'achat des ménages

Le « coup de rabot » n'est donc, comme l'a dénoncé un membre de la majorité, qu'un « coup de lime à ongle » qui ne représentera rien en 2011. Pour compenser, le gouvernement s'apprête dès 2011 à augmenter de plus de 8 milliards d'euros plusieurs taxes, ce qui va peser directement sur le pouvoir d'achat des classes moyennes :

- Les avantages fiscaux liés à l'écologie sont particulièrement touchés, avec, en plus du coup de rabot de 10% sur le crédit d'impôt développement durable, la réduction de 50% à 25% du crédit d'impôt photovoltaïque : 150 millions d'euros d'économies ;
- Moindres exonérations pour les HLM : 360 millions qui risque d'être reportée sur les loyers ;
- Suppression de l'avantage fiscal à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour les nouveaux mariés et pacsés : 500 millions d'euros ;
- Abandon du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier mais qui ne produira aucune économie avant 2013. Il sera remplacé par la montée en charge d'un nouveau prêt à taux zéro. L'Etat ne réalisera avec cette réforme des économies qu'à partir de 2018, pour 200 millions d'euros.
- CSG sur les frais professionnels des hauts cadres (l'abattement de 3% pour frais professionnels ne sera plus applicable que jusqu'à quatre fois le plafond de la sécurité sociale) : 25 millions d'euros d'économies ;
- Suppression de l'exonération spécifique de 15 points de cotisations patronales sur les salaires des emplois à domicile et des structures agréées : 460 millions d'euros ;
- Augmentation du forfait social sur l'intéressement et la participation de 4% à 6% : 375 millions d'euros ;
- Augmentation de la tranche marginale d'impôt sur le revenu de 40% à 41% ;
- Hausse de la taxation des dividendes de 18% à 19%.

Nouvelles taxes ou augmentation de taxes :

- Taxes pour financer les retraites : 3,7 milliards d'euros
- Taxes pour le remboursement de la dette sociale : 3,55 milliards d'euros
- TVA à 19,6% sur les offres Internet « triple play » : 1,1 milliard
- Taxation des avantages en nature des restaurateurs : 120 millions
- Taxation des associations en zone de revitalisation rurale : 110 millions
- Taxation des entreprises innovantes : 57 millions
- Taxe sur les véhicules des sociétés : 40 millions

### Le bouclier fiscal, les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et la baisse de la TVA dans la restauration maintenus

L'annonce faite par le gouvernement d'exclure les hausses d'impôts liées au coup de rabot sur certaines niches du calcul du bouclier fiscal ne concernera que très peu de contribuables et ne constitue qu'un effet d'annonce. La réduction des niches ne peut selon le gouvernement venir augmenter le montant restitué par le fisc au titre du bouclier fiscal. Cependant, la majorité des bénéficiaires du bouclier fiscal ne font pas valoir leurs avantages fiscaux, puisqu'ils n'en ont pas besoin pour réduire leur impôt. Par conséquent, seuls les contribuables étant juste sous la limite des 50% du taux d'imposition et qui dépasseraient cette limite suite au coup de rabot sur les niches ne pourront bénéficier du bouclier fiscal.

Le bouclier fiscal, qui n'est autre qu'une « super-niche », n'est toujours pas remis en question. La hausse des impôts qui serait liée au coup de rabot sur les niches est en réalité neutralisée pour les contribuables qui bénéficient déjà du bouclier fiscal.

La baisse de la TVA dans la restauration et les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires ne seront pas non plus remises en question.

## Les propositions du Parti socialiste

L'hypocrisie doit s'arrêter !

Plutôt que de se cacher derrière un raisonnement alambiqué, il serait urgent que le gouvernement ouvre un véritable débat sur la fiscalité. Notre pays a besoin d'une réforme fiscale globale, juste et efficace. En attendant qu'un tel débat ait lieu, le Parti socialiste propose :

- la suppression de certaines niches fiscales, très coûteuses et qui ont été totalement inefficaces : le bouclier fiscal, qui n'est rien d'autre qu'une niche déguisée, la baisse de la TVA dans la restauration, la niche Copé sur les exonérations de plus-values en cas de vente de filiales ou titres de participation détenus de puis plus de deux ans ;
- la restriction de certaines niches lourdes afin de les rendre moins injustes : la loi Scellier sur l'investissement immobilier s'est avérée être une véritable catastrophe économique et budgétaire, le crédit impôt – recherche, extrêmement utile pour les PME et les entreprises de taille intermédiaire, constitue pour certaines grandes entreprises un véritable effet d'aubaine sans incitation positive ;
- le plafonnement généralisé de l'ensemble des niches : le plafond actuel, fixé à 20.000 euros plus 8% des revenus, doit être considérablement abaissé car il permet aux revenus très élevés de bénéficier à plein des cadeaux fiscaux, au détriment de toute efficacité économique et de la justice fiscale.